

Ville de Beauharnois

8^e séance du conseil municipal

Séance extraordinaire

Tenue le 2 avril 2019 à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 660, rue Ellice à Beauharnois conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes à laquelle sont présents, les membres du conseil, Jocelyne Rajotte, Roxanne Poissant, Richard Dubuc et Alain Savard sous la présidence du maire Bruno Tremblay, formant QUORUM. Absents : Les conseillers Guillaume Lévesque-Sauvé et Linda Toulouse.

Sont également présents à cette séance, monsieur Alain Gravel, directeur général et madame Manon Fortier, greffière.



Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

Numéro 2019-04-097 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Alain Savard

Appuyé par madame Jocelyne Rajotte

Il est résolu :

- **Que** la séance extraordinaire du conseil municipal soit et est ouverte à 18 h.

Adoptée unanimement.

Numéro 2019-04-098 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Alain Savard

Appuyé par monsieur Richard Dubuc

Il est résolu :

- **Que** l'ordre du jour soit et est adopté, tel que présenté, à savoir :

1.0 Ouverture de la séance

1.1 Ouverture de la séance à 18 h

2.0 Avis de motion

2.1 Avis de motion – Règlement numéro 2019-04 établissant la tarification pour l'utilisation des biens, services et activités de la Ville de Beauharnois

3.0 Affaires nouvelles

4.0 Communication des membres du conseil

5.0 Période de questions

6.0 Levée de la séance.

Adoptée unanimement.

**Numéro 2019-04-099 Avis de motion – Règlement numéro 2019-04
établissant la tarification pour l'utilisation des biens,
services et activités de la Ville de Beauharnois**

Monsieur le conseiller Richard Dubuc donne un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement établissant la tarification pour l'utilisation des biens, services et activités de la Ville de Beauharnois.

(Le projet de règlement numéro 2019-04 a été déposé aux membres du conseil et présenté lors de la séance ordinaire du 12 mars 2019. Il est joint à l'avis de motion)

Numéro 2019-04-100 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Alain Savard
Appuyé par madame Roxanne Poissant
Il est résolu :

- **Que** la séance du conseil municipal soit et est levée à 18 h 10.

Adoptée unanimement.

Bruno Tremblay, maire

Manon Fortier, greffière